

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DENISTHURIOT2021

LA RÉGION PARTOUT

ET POUR TOUS

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE



La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'atouts exceptionnels, mais elle a encore besoin d'unité et d'action. Nous proposons que le Conseil Régional soit présent et identifié sur tous les points de son territoire, que chacune et chacun d'entre vous puisse en bénéficier au quotidien. Une Région de proximité, identifiée, incarnée. **Une Région de proximité et de réalisations.**

Nous voulons une Région « **PARTOUT et POUR TOUS** » solidaire et sincère, capable tout autant de créer les conditions du développement économique, social, sportif et culturel que de protéger les plus fragiles. Une Région développeuse, qui aidera au maintien et à la création d'emplois.

La Bourgogne-Franche-Comté se comportera, pour cela, en « **MODE PROJET** » avec des objectifs clairs, mesurables et s'appuiera plus fortement encore qu'elle ne le fait, sur l'action de l'État, tout en mobilisant, sans faiblesse, les fonds Européens.

Le soutien à l'économie, la solidarité et la transition écologique, sont au cœur du plan de relance de l'État, appuyé comme jamais, par l'Union Européenne.

Les Régions ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales doivent, elles aussi, prendre toute leur part à ce redressement.

Notre programme vise donc à assumer pleinement et avec force, nos compétences, mais aussi à concentrer notre action sur l'entreprise, la formation aux bons endroits et l'emploi, facteurs essentiels de la dynamique de nos bassins de vie et sans lesquels aucune solidarité n'est possible.

La Bourgogne-Franche-Comté devra devenir le « pivot » des politiques publiques, en particulier avec les intercommunalités et les communes quelles que soient leurs tailles, et le « partenaire de confiance » actif des milieux économiques et des corps intermédiaires, qui définiront avec nous les soutiens à l'économie en luttant contre les iniquités et discriminations (politique économique partagée)

La Région doit aussi devenir un des principaux moteurs de la transition écologique tout autant que de l'innovation, seuls moyens d'assurer les mutations auxquelles notre époque est brutalement confrontée. Nous mettrons, partout, en valeur **nos pôles d'excellence** (maroquinerie, horlogerie, automobiles, cycles, charolais, filières laitières, bois, viticoles etc...).

Mais la Bourgogne-Franche-Comté ne peut oublier sa responsabilité d'acteur public de premier ordre dans l'amélioration du cadre de vie, dans l'accès « partout et pour tous » à des soins de qualité et à la sécurité, qui est la première des libertés.

Le temps n'est pas aux sectarismes, aux dogmatismes, pas plus qu'aux extrémismes de tous bords ou aux radicalités diverses et rétrogrades. Nous venons rapprocher la Région de chacune et chacun d'entre vous, la sortir de son carcan administratif.

C'est la raison pour laquelle nous nous engageons dans ces élections Régionales, loin des traditionnels clivages politiques, mais portés par les valeurs de notre République et déterminés à rassembler les progressistes, à travers la **MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE** élargie dans un arc politique d'une ampleur inédite, associant des habitants sans mandat ou sans engagement particulier.

C'est le sens de la liste de diversité, de cet « arc-en-ciel » que nous vous présentons. Bien au-delà des étiquettes, elle est composée de femmes et d'hommes d'expériences politiques pragmatiques ou directement issus de la société civile, jeunes ou moins jeunes mais toujours parfaitement implantés dans leurs territoires et déterminés à agir pour l'intérêt commun. Nous n'avons pas besoin d'une Région « à gauche », ni d'une Région « à droite », mais d'une Région POUR TOUS.

Nous sommes convaincus que notre ambition pour la Bourgogne-Franche-Comté est la vôtre, celle d'une Région qui rassemble, unie et solidaire, entreprenante et dans laquelle chacune et chacun d'entre vous doit se retrouver.

Une Région d'engagements, pour vous.

NOS PROJETS, NOS ACTIONS POUR UNE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PARTOUT ET POUR TOUS

L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La création de « territoires d'entreprises »

L'axe central de notre projet est, bien sûr, de permettre la reprise économique en limitant les faillites et les licenciements, en accompagnant les plus fragiles, en portant attention aux entreprises petites et grandes, aux artisans et commerçants. Mais la Région, dans sa compétence d'aide économique a une vocation plus large, qu'elle entend accentuer, de soutien à l'innovation et à l'investissement productif, de maturation de clusters regroupant recherche et formation / université et secteur privé, de conservation du tissu artisanal et commercial.

L'investissement est largement soutenu par l'État à travers le plan de relance, sans oublier les mesures de baisse tendancielle de l'impôt sur les sociétés et de diminution des impôts de production (25.000 entreprises concernées pour 355 M€ d'aide en Région). Ce sont plus de 1,25 milliards d'euros qui ont été attribués à notre territoire en cofinancement entre l'État et la Région.

Pour autant, qu'elles soient petites ou grandes, industrielles, artisanales ou commerciales, toutes les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté sont confrontées à la même difficulté, celle du recrutement. C'est, la plupart du temps, leur principal frein de croissance. Les « territoires d'industrie » mis en place par l'état avec l'appui de la Banque des Territoires, ouvrent la voie d'une meilleure approche dans ce domaine. La Région s'y est largement impliquée (plus de 30 dossiers) mais il est nécessaire, au-delà du contexte de crise sanitaire, d'en prolonger les modalités et les effets, d'accentuer leur caractère de partenariat local et surtout de partir des besoins de l'entreprise pour y adapter la décision publique. La Région dispose déjà d'outils performants, tels que « l'Agence Économique Régionale », l'Établissement Public Foncier, « Batifranc », « Bourgogne Garantie », qui doivent être confortés et mobilisés plus fortement encore sur ces objectifs.

ACTION

CRÉER DES « TERRITOIRES D'ENTREPRISES » DANS L'ENSEMBLE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

- Ils concerneront particulièrement les villes médianes, qui sont au cœur du projet, les territoires fragiles, les quartiers urbains prioritaires, les zones de revitalisation rurale, les actions « cœur de ville », les « petites villes de demain »...
- Ils devront partir des besoins des entreprises pour construire un écosystème favorable. Recrutement de personnel, cellule d'accueil des familles et conjoints, aménagement des mobilités et transports, développement des couvertures et réseaux de très haut débit, amélioration du cadre de vie et de l'offre culturelle... sont autant de sujets prioritaires dans la démarche
- La Région, chef de file, contractualisera l'action avec les départements qui s'y engagent, les EPCI et l'ensemble des services publics concernés, sans oublier BPI et la banque des territoires, l'ANCT. Elle flèche tout particulièrement ses dispositifs d'aide économique sur ces zones.
- La Région tient compte de ces nouvelles dynamiques pour procéder à des études de gestion prévisionnelle des emplois et formations sur chaque territoire d'entreprise et élaborer, en conséquence, des nouvelles stratégies de formation.
- Les territoires d'entreprises seront couplés avec les objectifs de transition écologique du Conseil Régional.



ACTION
CONSTRUIRE UNE VISION DE LA RÉGION À 30 ANS EN INVESTISSANT DANS LES DÉFIS D'AVENIR : NOUVELLES TECHNOLOGIES ET COMPÉTENCES, RÉINDUSTRIALISATION, EMPLOIS LOCAUX, VERDISSEMENT DE L'ÉCONOMIE, ACCOMPAGNEMENT D'UNE AGRICULTURE RESPONSABLE...

Le soutien des TPE et PME est au cœur de notre projet politique. Il y a lieu d'aider davantage les TPE et PME de Bourgogne-Franche-Comté, à préserver leurs capacités de production, à les rendre plus compétitives et les inciter à prendre part aux défis de notre temps (transition écologique et numérique, égalité Femmes / Hommes, positionnement en Europe et à l'International...).

L'enjeu central est celui du maintien du tissu économique sur notre territoire, lié au développement de son attractivité. Trop d'entreprises ont fait le choix de se délocaliser ou hésitent à s'implanter.

Le rôle de notre collectivité est essentiel. Elle a l'obligation, en prolongement de l'appui financier à l'économie, de créer le cadre d'accueil suffisant pour contrer le départ ou faciliter l'installation d'entreprises.

Les politiques publiques doivent être focalisées sur l'accompagnement et la simplification des règles administratives, la fourniture d'infrastructures numériques fiables et performantes de nature à leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés

ACTION

AIDER LES TPE ET PME EN SIMPLIFIANT LEUR CADRE ADMINISTRATIF ET LES ACCOMPAGNER DANS LA CONCEPTION ET LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES NÉCESSAIRES À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX MARCHÉS.

La délocalisation d'entreprise répond souvent à une stratégie de rentabilité et de compétitivité mais dévitalise le tissu économique de nos territoires et emporte de nombreuses conséquences pour les populations locales. La Région ne peut lutter seule contre cet état de fait mais ne doit pas non plus rester spectateur. Il y a lieu de flécher toutes les politiques publiques et d'inciter à tous les partenariats utiles pour faire de notre Région un territoire de relocalisation et d'accueil d'opérateurs économiques

ACTION

FAIRE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ UN « TERRITOIRE DE RELOCALISATION » EN CONCENTRANT L'ENSEMBLE DES POLITIQUES RÉGIONALES ET PARTENARIALES SUR CET OBJECTIF.

Il va de soi qu'un des axes de lutte contre la délocalisation est la valorisation de la production locale ou Régionale.

ACTION

VALORISER PAR TOUS MOYENS, Y COMPRIS LA LABELLISATION, LE SIGLE « FABRIQUÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

Évidemment, la transmission et la reprise d'entreprises restent parmi les enjeux majeurs du secteur. La Région doit être en mesure de les faciliter en accompagnant les structures capables de proposer des dispositifs simples et efficaces de veille, de recensement et mise en relation des offres.

ACTION

FAVORISER, PAR DES DISPOSITIFS PUBLICS DE RECHERCHE, DE MUTUALISATION ET DE MISE EN RELATION, LA TRANSMISSION ET LA REPRISE DES PETITES ENTREPRISES.

La Région dispose de filières industrielles, artisanales ou encore agricoles, de grande qualité mais dont les opérateurs travaillent fréquemment en « silo ». Les bonnes pratiques, les capacités de mutualisation, les groupements d'employeur ou les prêts de main d'œuvre, sont encore des solutions de développement ou de maintien insuffisamment mobilisées.

ACTION

PROMOUVOIR LA CRÉATION DE « CENTRES D'EXCELLENCE » ADAPTÉS AUX FILIÈRES, SUSCEPTIBLES D'ASSURER LEUR DÉVELOPPEMENT COORDONNÉ, LE PARTAGE DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES, LES MUTUALISATIONS COMPÉTITIVES.

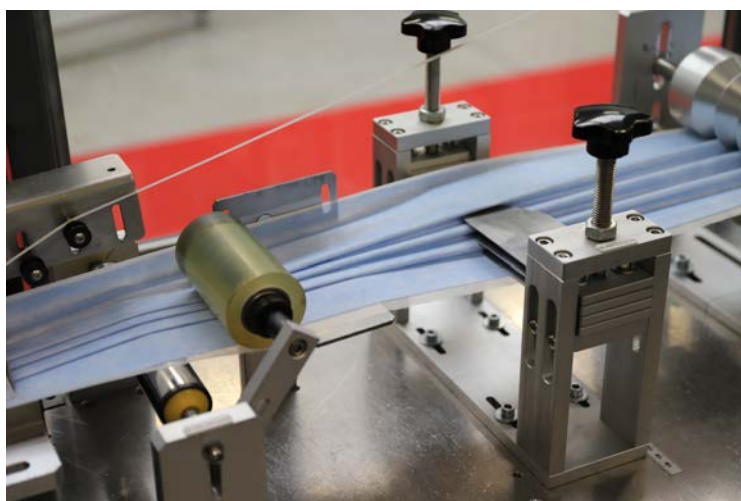
Les difficultés d'entreprises doivent être appréhendées, en amont, par la Région, de sorte qu'elle puisse agir au plus tôt, par la mobilisation de ses dispositifs d'aide et de soutien, en partenariat avec l'état.



ACTION
CRÉER UNE CELLULE DE VEILLE RÉGIONALE SUR LES DIFFICULTÉS D'ENTREPRISES.

La transition écologique des entreprises par l'innovation

La transition écologique doit se faire avec les chefs d'entreprise et le monde économique. Les engagements internationaux et nationaux sur la neutralité carbone constituent des contraintes mais également des opportunités des emplois nouveaux et des marchés pour les entreprises.



ACTION
DOUBLER LES AIDES AUX ENTREPRISES S'ENGAGEANT DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Par ailleurs, les démarches d'éco-conception, notamment en vue de réduire les déchets, conformément au Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région seront encouragées.

Les soutiens aux démarches d'éco-conception, d'économie circulaire et d'économie décarbonée (visant à réduire les déchets, les réutiliser ou substituer des produits carbonés par des biomatériaux) seront encouragés. L'innovation et la formation seront au cœur des politiques Régionales sur ce sujet. Ces actions et ces engagements pourront être contractualisés avec l'ADEME.

LE SOUTIEN AU SECTEUR DU BÂTIMENT

Un des secteurs économiques les plus importants, comprenant de nombreuses petites entreprises, est celui du bâtiment. Il est très transversal et mobilise de nouvelles compétences ainsi qu'une constante adaptation aux évolutions réglementaires et technologiques. Les entreprises du secteur ont besoin d'accompagnement sur ces questions. La Région, en lien avec les organisations professionnelles et les réseaux consulaires sera prête à les aider.

Ce peut être le cas pour des approches nouvelles, plus performantes, comme celles du BIM, qui fait référence à la conception numérique, la documentation et la représentation des plans des bâtiments et pour lequel la Région peut aider au financement d'équipements informatiques nécessaires

ACTION

SOUTENIR LE SECTEUR DU BÂTIMENT ET AIDER SES ENTREPRISES À SE Doter D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET LOGICIELS POUR ACCÉDER AUX NOUVEAUX MARCHÉS TELS QUE CEUX DU BIM.

Les tiers-lieux sont à mi-chemin entre lien social et économie, propre à pallier l'isolement et dynamiser un territoire, le programme interministériel « nouveaux lieux, nouveaux liens » connaît un essor significatif, accentué par la situation sanitaire actuelle. Il y a lieu d'en développer l'esprit et d'en faciliter la création dans notre Région.

Il prend la forme de « tiers lieux ». 67 existent déjà en BFC, chiffre relativement conséquent mais qui doit encore évoluer.

Les « **Tiers lieux** » sont des espaces physiques (coworking, campus connecté, ateliers partagés, fablab, garage solidaire, friches culturelles, maisons de service au public...) qui permettent de voir émerger des initiatives collectives.

Ils permettent, dans sa forme plus aboutie des « **campus connectés** », de délocaliser la formation universitaire sur l'ensemble de la Région.

Quelques soient leurs spécificités, leur fonctionnement, leur mode de financement, ou leur périmètre d'exercice, ils permettent des rencontres informelles et favorisent les projets collectifs de toutes natures. L'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt (doté de 45 M€) pour identifier, d'ici 2022, 300 « fabriques de territoire ». La Région doit être en capacité d'apporter son ingénierie et d'assurer un soutien financier de ces projets, le temps que ces structures puissent conforter leur équilibre économique.

ACTION

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES « TIERS-LIEUX SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL » ET EN PARTICULIER CEUX DES « CAMPUS CONNECTÉS », LABELLISÉS « UNIVERSITÉ LOCALE ET REGROUPANT TOUTES LES OFFRES « POST BAC ».

La transition écologique est un foyer important de création d'emploi pour les jeunes. Ses compétences d'aide économique et de formation professionnelle doivent amener le Conseil Régional à accentuer les efforts dans ce domaine et créer, autour de lui, avec l'état, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et grâce à une utilisation optimisée des fonds européens (FSE) une véritable dynamique de création d'emplois.

ACTION

ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE 500 EMPLOIS NETS PAR AN, POUR LES JEUNES, DANS LES SECTEURS PUBLICS OU PRIVÉS LIÉS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

LES PACTES RÉGIONAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

La Région entend, à travers les PRIC, centrer son action sur l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et prévenir, pour les jeunes, l'éloignement durable du marché du travail.

Même si elle a perdu son pouvoir de régulation de l'apprentissage qui revient à l'état, la Région reste un interlocuteur privilégié des « **opérateurs de compétences** » et des branches professionnelles pour une politique territoriale de l'apprentissage (notamment sur les territoires d'entreprises).

Elle doit, par ailleurs, accompagner les EPCI qui ont souhaité prendre la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) instituée par la loi LOM, à assurer la formation de leurs agents en la matière, tout en garantissant la cohérence avec les compétences propres de la Région dans ce domaine.

Le conseil Régional reste un opérateur pour la formation des métiers liés au domaine sanitaire et social, l'aide à domicile...elle doit, là encore accentuer ses efforts au profit d'une économie de service essentielle à nos territoires, à nos aînés. Il faut noter que l'apprentissage dans le secteur sanitaire et social vient d'être, lui aussi, facilité par les capacités de recrutement direct et non plus sur des listes fermées.

ACTION

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES « PACTES RÉGIONAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES » ET ACCENTUER LES EFFORTS DE FORMATION DANS LES SECTEURS ÉMERGEANTS DE LA MOBILITÉ, DE L'ÉCONOMIE DE SERVICE ET DU SANITAIRE ET SOCIAL.

L'actuel Conseil Régional se targue d'avoir augmenté de 30 % le nombre d'emplois formés et d'avoir augmenté la rémunération des stagiaires, mais ces augmentations n'ont, en fait, été réalisées que grâce au financement de l'État, dans le cadre du PRIC ce qui a, paradoxalement, permis à la Région de baisser sa propre contribution de 10 M€ dans un secteur où les besoins sont pourtant élevés ! Nous redirigerons ces fonds.

L'AGRICULTURE



La Région doit accompagner la transition agro écologique, dans les exploitations et les territoires, pour qu'elle devienne une opportunité pour nos agriculteurs et entraîne la création de valeur.

Elle doit, à cet égard, être capable de soutenir tous les modes de productions, l'élevage, les grandes cultures, les circuits courts, qu'ils soient conventionnels ou bio.

Le nouvel éco régime de la PAC a vocation à constituer l'instrument de transition de masse, à condition qu'il soit accessible au plus grand nombre, qu'il ne laisse aucun système d'exploitation, aucun territoire, sans capacité de s'y inscrire.

La Région veillera à assurer ces équilibres, en lien avec l'état et l'union européenne, tout comme elle veillera à mobiliser les outils de la PAC pour assurer la souveraineté alimentaire, à travers l'aide à la structuration des filières de protéine végétale et de viande bovine...

Elle doit, à ce sujet, s'inscrire pleinement dans les exigences de la loi EGALIM.

Les Régions se voient confier, depuis fin 2020, la gestion des mesures PAC, « non surfaciques », du développement rural qui concernent l'installation des jeunes agriculteurs, les aides à l'investissement et à la forêt ainsi que le développement des projets locaux. Elle doit aborder cette compétence nouvelle et structurante avec détermination.

ACTION

LA RÉGION ASSUMERA PLEINEMENT SA COMPÉTENCE POUR FAVORISER L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS, ASSURER LES AIDES À L'INVESTISSEMENT ET À LA FORÊT ET DÉVELOPPER LES PROJETS LOCAUX (TYPE LEADER). CES AIDES SERONT CONDITIONNÉES AU RESPECT DES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES.

L'EAU



Il s'agit d'un sujet central du dérèglement climatique qui impacte directement les modes de production agricoles, ainsi que le développement urbain ou économique de certaines zones. La Région doit tout autant promouvoir les changements de pratiques, moins consommatrices, que développer, en lien avec l'état, les départements et les autres collectivités territoriales, une politique de captage des eaux de ruissellement d'hiver pour l'utilisation d'été.

La problématique des réserves et des usages est un enjeu de société majeur, fortement contraint par la législation en vigueur. La Région, en lien avec l'état et les autres opérateurs publics ou privés, doit être génératrice de solutions de captage de l'eau d'hiver et restitution d'été (stockage, retenue collinaires, forages...).

ACTION

PORTER LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU AU NIVEAU D'UNE GRANDE CAUSE RÉGIONALE ET FÉDÉRER, AU-DELÀ D'UNE SIMPLE CONFÉRENCE, L'ENSEMBLE DES OPÉRATEURS PUBLICS. LA RÉGION DOIT ÊTRE GÉNÉRATRICE DE SOLUTION SUR L'EAU : CELLE DE L'HIVER DOIT ÊTRE L'EAU DE L'ÉTÉ.

Le monde agricole a pris conscience des enjeux environnementaux de son activité, mais doit être encore être accompagné pour en faciliter les mutations progressives.

Au-delà des appuis de la PAC (en particulier ceux du 2ème pilier), les approches locales d'aménagements fonciers préservant la nature et la biodiversité, la transformation du conventionnel en bio des grandes cultures.

ACTION
**LA RÉGION DOIT ÊTRE CHEF DE FILE POUR EMMENER LA PROFESSION AGRICOLE
DANS L'ADAPTATION DES FILIÈRES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET
CONSTRUIRE DES SOLUTIONS AVEC L'ENSEMBLE DES OPÉRATEURS ET
UTILISATEURS.**

La forêt est une richesse particulière de notre Région mais elle est au centre de nombreuses mutations accentuées par le changement climatique.

Sa surface augmente mais sa biodiversité s'appauvrit. Il doit en être tenu compte dans les modes d'exploitation, tout comme le reboisement grâce à des essences plus adaptées, plus résilientes, doit encore être favorisé.

La Région doit, à ces différents égards, adopter une démarche globale, intégrant la problématique carbone et la valorisation des produits annexes de sylviculture. Les petites scieries, indispensables pour valoriser localement, le bois et diminuer l'impact transport, doivent être soutenues, sans pour autant rejeter les structures plus industrielles dont nous avons aussi besoin dans l'échelon européen.

ACTION
SOUTIEN AUX PETITES SCIERIES.

Le développement de la méthanisation et du gaz renouvelable est un bon exemple de rapprochement entre les exigences environnementales et le maintien d'une agriculture responsable sur notre territoire. La production de cette énergie renouvelable valorise les résidus agricoles tout en captant les gaz qui seraient émis par ailleurs. Elle facilite, par le revenu complémentaire qu'elle procure aux agriculteurs, le maintien des activités et des emplois en milieu rural.

L'injection directe de gaz dans le réseau est possible mais se heurte à la répartition très inégale du réseau sur le territoire. La solution peut néanmoins se trouver dans la technique du « gaz porté », ramassage du gaz entre divers méthaniseurs « à la ferme » lorsqu'ils se trouvent éloignés du réseau principal et injection mutualisée après transport par des véhicules roulant au bioGNV.

Chaque site agricole de production peut, dans ces conditions être indépendant mais valorisé à travers la mutualisation de la collecte et de l'injection.

ACTION
**PROMOUVOIR ET APPUYER FINANCIÈREMENT LA CONSTRUCTION DE
MÉTHANISEURS À LA FERME ET SOUTENIR LA TECHNIQUE DU « GAZ PORTÉ »
PERMETTANT UNE RÉPARTITION DES SITES DE PRODUCTION SUR L'ENSEMBLE DE LA
ZONE RURALE.**

Dans le même ordre d'idées, le lien entre revenu agricole et transition écologique doit conduire la Région à maintenir son soutien l'installation de panneaux photovoltaïques. Le financement des panneaux sur les toitures devra encore être possible pour les exploitations nécessitant des compléments de revenus, mais la Région concentrera son intervention sur des aides aux raccordements des panneaux aux transformateurs électriques.

ACTION

SOUTENIR FINANCIÈREMENT L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES EXPLOITATIONS ET CONCENTRER SON ACTION SUR LES RACCORDEMENTS AUX TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES DE COLLECTE.

L'évolution des modes de consommation et d'une production locale de qualité, la transformation progressive en bio, se traduisent par la nécessité de favoriser les circuits courts, que la Région, en lien avec ses partenaires agricoles et les collectivités territoriales concernées, s'attachera à favoriser.

ACTION

FAVORISER LES CIRCUITS COURTS DE VALORISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE, Y COMPRIS EN TRAVAILLANT EN DIRECTION D'UNE OFFRE UNIFIÉE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DE LA MATERNELLE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'EUROPE

La Région Bourgogne-Franche-Comté doit profiter pleinement de l'aide européenne. Elle est gestionnaire des fonds structurels (FEDER, FSE, FEOGA) qui sont déterminants pour la dynamique des territoires et le portage de certaines de ses politiques publiques. Pour autant, une partie des financements est, à chaque génération de programmes Européens, sous utilisée et font l'objet de dégagement d'office. Une des principales raisons tient à la complexité procédurale de mise en œuvre que le Conseil Régional devra impérativement réduire.

ACTION

TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS ET LES RENDRE ACCESSIBLES AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DES TERRITOIRES.

Au-delà des fonds structurels « classiques », de nombreuses lignes budgétaires ont été, jusqu'à maintenant peu utilisées par la Région. C'est le cas de l'aide culturelle (Fonds Europe Créative), les aides à la décarbonation de notre industrie, l'aide à l'innovation (Fonds Horizon Europe), la diversification économique (fonds pour la défense de l'Espace) ...

Cette mobilisation insuffisante en Région trouve aussi, sans doute, sa source dans une présence trop timorée à Bruxelles (en dépit de l'existence du bureau permanent du Conseil Régional) et gagnerait à s'appuyer fortement sur les députés européens Français.

ACTION

ADOPTER UNE POLITIQUE PRO ACTIVE EN MATIÈRE DE FONDS EUROPÉENS.

L'Europe est aussi celle des Régions et chacune d'entre elles doit prendre sa place dans cette dynamique. La Région Bourgogne-Franche-Comté, une des plus étendue de métropole, doit renforcer ses partenariats avec la Suisse limitrophe, véritable axe de développement stratégique pour sa partie Est. Le programme « Interreg » de relations transfrontalières est un outil important qu'il conviendra de soutenir. Mais la Région doit aussi peser politiquement en faveur de la signature de l'accord cadre Franco-Suisse (en gestation depuis 2018), outil de développement très important pour nos artisans et commerçants, et point de confortement pour les nombreux travailleurs frontaliers.

ACTION

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION FRANCO-SUISSE, EN PARTICULIER EN PESANT SUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE EN COURS, AVEC NOTRE VOISIN.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE



La France a adopté sa stratégie nationale bas carbone avec un objectif de neutralité à l’horizon 2050. Le gouvernement a, par ailleurs, lancé l’élaboration de la 3ème stratégie nationale pour la biodiversité pour concourir à la préservation des écosystèmes et des espèces, à notre santé et à notre qualité de vie pour les 10 prochaines années. Cette stratégie sera élaborée tout au long de l’année 2021, grâce aux propositions d’action des parties prenantes et des citoyens.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté, dans son SRADDET, la transition énergétique et écologique, la déclinaison Régionale de l’objectif de neutralité carbone, le plan Régional de gestion et de prévention des déchets, ainsi que des objectifs de préservation de la biodiversité et des trames vertes et bleues. La problématique, plus lourde, repose maintenant sur la réalisation effective de ces objectifs qui doit mobiliser l’ensemble des partenaires publics et privés.

ACTION

MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES TOUT COMME L’ENSEMBLE DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS POUR LA RÉALISATION EFFECTIVE DES OBJECTIFS DE NEUTRALITÉ CARBONE.

La Région doit être exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées avec des bâtiments conformes aux réglementations sur la performance énergétique (audits énergétiques et engagement des travaux identifiés), sur le développement des énergies renouvelables et l'exploitation des toitures pour lesquelles le potentiel photovoltaïque et la récupération d'eau sont avérés. Le programme Régional Effilogis pour les particuliers (chèques audits énergétiques, aides aux travaux) et le service public de l'efficacité énergétique (réseau des conseillers Info Energie) doivent être amplifiés dans un cadre partenarial plus solide entre l'État et les autres collectivités.

La Région a élaboré un axe de rénovation énergétique des logements sociaux dans lequel les dispositifs de financement existants ont été maintenus et harmonisés pour atteindre (éventuellement par étapes) un niveau de performance minimale BBC. Il sera nécessaire de préparer les acteurs à la mise en œuvre de la future réglementation dans la construction neuve.

La Région doit aussi être exemplaire dans sa commande publique par l'intégration renforcée de la transition énergétique, les objectifs de développement durable et l'économie circulaire dans les marchés publics (Schéma de promotion des achats publics responsables).

ACTION

FIXER UN SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES.

La transition écologique suppose la mobilisation de tous les acteurs. La Région, chef de file Climat, Air, Energie et chef de file Biodiversité avec notamment son Agence Régionale de la biodiversité doit mettre en œuvre une politique ambitieuse avec les territoires, départements intercommunalités et communes. Elle pourra s'appuyer sur les Conférences Régionales de l'Action Publique.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les objectifs fixés par la loi pour les énergies renouvelables (EnR) sont ambitieux (33% dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2030, réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles). Ils vont nécessiter d'importants efforts (la part des EnR a progressé de 9,3% en 2005 à 17,2% actuellement mais elle est encore loin des 33 % recherchés) et ne pourront être atteints sans le Photovoltaïque et l'éolien bien identifié ainsi que, dans une bien moindre mesure, l'hydro-électricité ou encore la biomasse.

- **Le photovoltaïque**

Le scénario Régional table sur une augmentation très marquée de la production photovoltaïque, conséquence d'une baisse spectaculaire des coûts, de l'absence de réelles contraintes sur la majorité des surfaces disponibles et de la bonne acceptabilité sociétale de cette technique. Ainsi, il est prévu d'atteindre 3 800 MWc installés en 2030 et 10 800 MWc en 2050. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie projette que 62% des capacités installées le soient au sol, la Région tablant majoritairement sur le photovoltaïque en toitures. L'actuel SRADDET souhaite favoriser – tout comme les appels d'offres prévus par la PPE - les installations au sol sur terrains urbanisés ou dégradés, les friches, les bordures d'autoroutes ou les parkings tout en maintenant des exigences élevées sur les sols agricoles et l'absence de déforestation.

ACTION

CONFORTER ET METTRE EN ŒUVRE CETTE APPROCHE, COMPLÉTÉE D'UNE AIDE AUX RACCORDEMENTS VERS LES TRANSFORMATEURS.

- L'Eolien

Le scénario Régional du SRADDET projette l'exploitation du potentiel éolien à hauteur de 2800 MW de capacité installée en 2030, soit un peu plus d'un millier de mâts et 4 500 MW en 2050 soit un accroissement de 200 MW par an en moyenne. Les objectifs à 2030 sont cohérents avec les projets portés par les opérateurs économiques pour le développement de l'éolien.

Si le SRADDET doit fixer les objectifs, c'est l'Etat qui garde la responsabilité de régulation et la définition des zones de développement (les « schémas Régionaux éoliens » ainsi que les « zones de développement de l'éolien » ont été retirés aux Régions pour les premiers et supprimés pour les seconds).

Par ailleurs, RTE – le gestionnaire du réseau électrique - a décliné les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie en Région, sur la base d'une clé de répartition liée aux intentions des opérateurs économiques éoliens, ce qui donne un objectif de 3010 MW pour l'éolien à l'horizon 2030, légèrement plus élevé que l'objectif Régional, et moins élevé pour le photovoltaïque (2 620 MW) mais avec une place importante pour le photovoltaïque au sol, considéré comme plus rentable (environ 2 000 MW au sol dans le scénario PPE). Les objectifs de développement de l'éolien sont donc importants en Région et paraissent cohérents avec les projets des opérateurs autorisés par les Préfets et anticipés par le gestionnaire de réseau (RTE). La marge de manœuvre du Conseil Régional est donc réduite mais s'exprime, en lien avec l'ADEME, dans le CPER pour assurer une mission d'étude et d'animation.

Elle doit aussi s'appuyer sur les syndicats d'énergie et les SEM EnR (elle a intégré les SEM Nièvre Energie, SEML Côte-d'Or Énergies et la SEM Energies Renouvelables Citoyenne dans le 25 et le 39), en vue de développer les EnR électriques qui ne peuvent pas faire l'objet de subventions directes (les dispositifs d'intervention étant essentiellement nationaux à travers l'obligation d'achat ou de rémunération).

La Région soutient les études d'autoconsommation collective photovoltaïque et expérimente les boucles locales d'électricité (production et consommation locales).

Un tel développement nécessite de prendre, cependant, en considération les préoccupations des habitants et des riverains, les enjeux paysagers, l'intérêt et la notoriété des lieux, l'impact sur le patrimoine historique, les contraintes aéronautiques, la préservation des espèces et espaces protégés (oiseaux migrateurs, dont les grues cendrées, le Milan Royal ou la cigogne noire, chiroptères.).

Compte tenu des objectifs fixés par la loi et de la dynamique économique, une position dogmatique sur la question éolienne n'est pas tenable. Les énergies renouvelables ne sont plus des options mais des obligations.

Néanmoins, si le rôle de l'état et des opérateurs reste prééminent, il n'interdit pas au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de prendre sa place dans le maintien d'un niveau élevé de concertation locale et d'assurer, y compris dans ce domaine, son rôle de chef de file de la transition énergétique pour le climat, l'air et l'énergie). Il peut aussi encourager le « petit éolien de proximité ».

ACTION

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES, EN LIEN AVEC LES SYNDICATS D'ÉNERGIE, DANS LA DÉFINITION DE PROJETS ÉCONOMIQUEMENT RENTABLES ET HARMONIEUX, LAISSANT PLACE AU FINANCEMENT CITOYEN ET COORDONNER LA DÉMARCHE EN FONCTION DE SES MULTIPLES CONTRAINTES, À TRAVERS LA « CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE CLIMAT, AIR, ENERGIE ».

- **L'hydrogène**

L'hydrogène représente un grand espoir pour décarboner l'industrie et la mobilité lourde (camions, transports collectifs). Les modes de production de l'hydrogène sont matures mais fortement émetteurs de CO₂, d'où la nécessité de passer de la production issue des hydrocarbures à celle de l'électrolyse de l'eau.

La question n'est pas tant de savoir si la bascule se fera mais à quel rythme et avec quelle technologie dominante.

La stratégie nationale est ambitieuse et doit, à terme, permettre la construction d'une filière industrielle, maîtrisée technologiquement et créatrice d'emplois (entre 50.000 et 150.000 emplois directs et indirects).

Force est de constater que notre Région a tenu son rang en établissant une feuille de route Hydrogène qui mobilise 90 M€ sur la période 2020 – 2030.

Elle dispose, pour ce faire, de nombreuses structures telles que le laboratoire FC-Lab (implanté à Belfort) qui est la référence nationale en la matière, ou encore le centre mondial de recherche sur les réservoirs de Faurecia.

Si l'action publique (fonds européens, Etat, Région) accompagne la recherche et l'industrie, la difficulté réside dans le développement, dans le même temps, des capacités de production (électrolyseurs), des infrastructures de transport et de distribution, sans oublier les usages, le tout à plus grande échelle pour atteindre des coûts compétitifs par rapport aux énergies fossiles.

ACTION

LA RÉGION DOIT ACCOMPAGNER, SUR SA COMPÉTENCE ÉCONOMIQUE, LES INDUSTRIELS CONCERNÉS ET FAVORISER LES USAGES (TER, CARS ET BUS...). LE PLAN DÉCENNAL DE 90 M€ VOTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DOIT ÊTRE DOUBLÉ POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS.

LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce sont de bons outils de développement coordonnés et concertés de territoires qui démontrent, de jour en jour, leur pertinence. 13 ont été signés, à ce jour. Ce chiffre doit être doublé dans les 2 années à venir.

ACTION

MULTIPLIER PAR 2 LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES 2 PROCHAINES ANNÉES.

Peuvent s'y rajouter des démarches originales comme celle « d'académie verte » sur la méthanisation (partenariat avec le lycée de la Barotte). Le plan de relance de l'Etat a permis, par ailleurs, la mise en place de contrats de relance et de transition écologique (CRTE). 68 CRTE ont été signés, dans la Région. Au-delà de la contingence de la relance, ils devront continuer à être accompagnés par la Région. La biodiversité est un marqueur essentiel de qualité environnementale et gestion des activités humaines, tout comme de l'équilibre entre les espaces urbains et ruraux.

Les Régions prennent la compétence de gestion des zones Natura 2000 et la Bourgogne-Franche-Comté doit s'engager **à ce qu'aucune espèce animale ne disparaisse de ces zones** dans le cadre d'une action générale déterminée en faveur de la biodiversité.

ACTION

FIXER L'OBJECTIF D'AUCUNE DISPARITION D'ESPÈCE ANIMALE DANS LES ZONES NATURA 2000 ET FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN CRITÈRE TRANSVERSAL DE SES POLITIQUES AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES.

Une politique volontariste de prise en compte de la biodiversité dans tous les travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage Régionale ou soutenus financièrement sera mise en place. Chaque projet routier, ou d'aménagement devra intégrer la création d'îlots de biodiversité. La biodiversité a besoin d'un maillage territorial fin pour se développer et regagner du terrain.

ACTION

AFFIRMER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE LA BIODIVERSITÉ ET FIXER LA RÈGLE SELON LAQUELLE CHAQUE PROJET D'AMÉNAGEMENT SOUS MAITRISE D'OUVRAGE RÉGIONALE OU SUBVENTIONNÉE PAR LA RÉGION, DEVRA INTÉGRER LA CRÉATION D'ÎLOTS DE BIODIVERSITÉ.

LA LUTTE CONTRE LES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES ET LA MUTATION DU PARC DE VÉHICULES DU CONSEIL RÉGIONAL.

Elle reste une priorité nationale qui doit se décliner en Région.

ACTION

LE CONSEIL RÉGIONAL AURA À METTRE EN PLACE UN PLAN AMBITIEUX D'ISOLATION DE SON PROPRE PARC IMMOBILIER, TOUT COMME IL DEVRA ASSURER LA MUTATION DE SON PARC DE VÉHICULES, NOTAMMENT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE.

LE TOURISME

C'est un moteur économique majeur dans notre Région, quel qu'en soit la forme. Tourisme vert, œnotourisme, patrimoine, accueil à la ferme, réseaux muséographiques... sont autant d'éléments d'attractivité de la Région. On trouve 15 villes et pays d'art et d'histoire et plus de 90 sites patrimoniaux remarquables, quelques-uns des plus beaux villages ou marchés de France, des cités de caractère, plus de 3.500 monuments protégés, 3 parcs naturels Régionaux et 1 parc naturel national.

La promotion par le Conseil Régional du Tourisme et les Conseils Départementaux du Tourisme est fondamentale. Elle peut être multipliée par les efforts des collectivités locales, des structures d'accueil, par une plus grande professionnalisation des centrales de réservation, une meilleure coordination des collectivités locales et des intercommunalités. La Région joue un rôle important en la matière, mais elle doit aussi accompagner les mutations plus structurantes telles que celles liées à la diversification des activités des zones de montagne sur les 4 saisons, en veillant au développement d'un tourisme raisonné.

Un des attraits touristiques, couplé à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation du patrimoine, réside dans le maintien et l'entretien du patrimoine local, qui doit faire l'objet d'une aide renforcée de la Région.

ACTION

FAVORISER LE MAINTIEN DU PETIT PATRIMOINE PAR UNE AIDE À LA RÉNOVATION DU « PATRIMOINE NON CLASSÉ D'INTÉRÊT LOCAL » ET CRÉER UN FIL VERT « DÉCOUVERTE GASTRONOMIE / TERRITOIRES ».



LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ



Les mobilités sont au cœur du quotidien des Français, impactent la qualité et les choix de vie, le pouvoir d'achat et la dynamique des territoires. Notre objectif n'est pas la gratuité des transports (mis à part, bien sûr, le maintien des transports scolaires gratuits et la politique des cars à 1,5 €), mais celui de transports de qualité, qui irriguent mieux le territoire, sont fiables en termes de sécurité et de ponctualité.

La contribution de la Région sur le sujet de la décarbonation s'exerce par sa responsabilité en matière de transports publics, le TER, complété depuis 2017 par les transports réguliers non urbains et le transport scolaire. Elle dispose ainsi d'une responsabilité directe majeure.

Comme le souligne le rapport du conseil d'orientation des infrastructures de janvier 2018, « la transition écologique, et notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances, n'est pas une option. Elle impose de repenser la mobilité et la hiérarchie des priorités d'investissement. Cette transition, indispensable pour assurer la soutenabilité de long terme de notre empreinte environnementale, ainsi que la révolution numérique, qui est à l'œuvre à l'échelle mondiale et ne nous attend pas pour se développer, doivent être conduites en France de façon volontariste pour constituer des atouts et ne pas être subies comme des contraintes. »

Les transports sont le secteur le plus émetteur de Gaz à Effet de Serre en Bourgogne Franche Comté. La Région en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité a une responsabilité considérable : elle doit assurer la mobilité partout et pour tous mais elle doit aussi engager la nécessaire décarbonation des transports en lien avec les entreprises concernées.

La Région doit porter une ambition forte à la fois sur le report modal à travers une politique ambitieuse pour la mise en œuvre de ses compétences et une ambition forte pour le renouvellement de matériel (remotorisation des matériels thermiques ferroviaires, renouvellement de matériel de traction par des matériels plus sobres en électricité, flotte de cars routiers exigée des transporteurs aux derniers standards européens a minima et étude des carburants alternatifs (dont hydrogène).

La gestion, l'entretien et la modernisation du réseau ferroviaire secondaire, est une des compétences centrales de la Région qui a conclu un accord avec l'état pour pérenniser 644 km de petites lignes. 14 sont concernées, pour 455 M€ d'investissement sur la période 2020-2027

Les principales petites lignes sont :

- La Ligne des Horlogers dans le Haut Doubs (55 M€ de travaux en cours)
- La Ligne des Hironnelles dans le Jura (quelques travaux prévus. Elle a une vocation surtout touristique, dans un cadre patrimonial remarquable. Seulement 3 trains circulent par jour. La ligne est très budgétivore compte tenu de sa configuration et il faudrait investir 80 M€). Pour autant, elle pourrait se poursuivre vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans un partenariat qui reste à construire !
- La ligne Etangs-sur- Arroux / Autun (dotée d'un faible potentiel voyageurs, elle pourrait être exploitée par le train autonome. Problématique actuelle des cars)
- Clamecy / Avallon / Auxerre
- Belfort / Delle.
- Ligne du Revermont

La Région a joué son rôle en la matière. Reste que le maintien de ces lignes suppose un financement de 500 M€ / 10 ans, en cofinancement que la Région doit aller chercher !

ACTION

FIXER RAPIDEMENT UNE POLITIQUE DE MAINTIEN DES PETITES LIGNES EN LIEN AVEC LES CAPACITÉS DE LA RÉGION À LEVER LES FONDS NÉCESSAIRES. REVOIR LE SCHÉMA DE DESSERTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Par ailleurs, sur les lignes structurantes, des aménagements complémentaires sont possibles :

- Dijon / Besançon pourrait d'ores et déjà accueillir plus de trains et le potentiel pourrait augmenter avec quelques aménagements de voies complémentaires.
- Un projet possible, un pendulaire TER Dijon / Besançon avec cadencement.
- Dijon / Lyon pourrait bénéficier d'un développement de l'offre avec diminution du temps de parcours
- La LGV bénéficie de travaux de signalisation (entre Dijon et Lyon). On peut passer de 13 trains / h à 16 trains / h en 2024
- Attention toute particulière aux gares TGV stratégiques du Creusot et de Mâcon.
- Problématique de l'achèvement de la LGV Rhin / Rhône de Belfort à Mulhouse (37 km pour 1Md€ et un gain de temps modeste)
- La qualité de la desserte de certains tronçons structurantes ou de certaines gares mérite une attention toute particulière et une position forte de la Région. C'est le cas du Lyria dont la régularité quotidienne doit être préservée, tout comme la gare de Montbard dont la desserte conditionne une partie importante de cette zone à vocation industrielle et touristique.
- Liaison directe : Nevers / Dijon / Besançon.

L'HYDROGÈNE

Des trains viennent d'être commandés à Alstom pour une utilisation sur la ligne Laroche-Migennes / Auxerre, qui devait initialement être électrifiée. La balance économique penche clairement vers la circulation de trains roulant à l'hydrogène plutôt que la construction d'infrastructures d'électrification. Reste à réaliser une étude sur le point de diffusion à partir de la centrale de production EDF d'Auxerre pour rejoindre la ligne SNCF à proximité.

L'alternative hydrogène à l'électrification des lignes est intéressante, sous réserve, néanmoins, de voir rapidement augmenter l'autonomie de fonctionnement des motrices (aujourd'hui, sans doute moins de 150 km). Des réflexions complémentaires sur la mutualisation énergétique peuvent être menées, telles que celles entre la SNCF à Dijon et le réseau de bus urbains de la métropole ou de Nevers (ticket unique). La mutualisation avec le transport routier doit aussi être étudiée. L'utilisation de l'hydrogène pour le fret est aussi un enjeu d'avenir important.

ACTION

LA RÉGION DOIT DÉCLENCHER UNE RÉELLE STRATÉGIE HYDROGÈNE, À LONG TERME, SUR LE FERROVIAIRE ET UTILISER L'INGÉNIERIE ET LES AIDES D'ÉTAT EN LA MATIÈRE (4 RÉGIONS, DONT BFC, SONT SOUTENUES, À HAUTEUR DE 47 M€).

L'INTERMODALITÉ

Un des enjeux importants de l'intermodalité dans notre Région est celui du fleuve et du fer. Plusieurs sites sont emblématiques :

- Mâcon (géré par Appoport) par sa connexion entre l'autoroute ferroviaire Calais / Perpignan et la Saône (VNF). Le transporteur Alainé à Mâcon charge déjà 2 trains par jour sur des wagons Modalor. Cette démarche doit être encouragée et soutenue.
- Le techno port de Pagny à la connexion de la dérivation de la Saône, de la voie ferrée et de l'autoroute, voit enfin son développement se réaliser par l'installation, en cours, de plusieurs sites majeurs de production et de logistique.

ACTION

ENCOURAGER ET SOUTENIR LES DÉMARCHES SUR LE TERRITOIRE.

LES DÉPLACEMENTS DOUX

La SNCF dispose de 693 km de « voies non circulées » dans toute la Région. Elles constituent un maillage territorial remarquable et pourraient, dans le cadre de conventions d'occupation temporaire de longue durée, être transformées progressivement en vélo-routes.

ACTION

METTRE EN PLACE UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DES VÉLO-ROUTES SUR LES EMPRISES DES VOIES SNCF NON CIRCULÉES, À PROMOUVOIR.

LA MISE EN CONCURRENCE DU TRANSPORT VOYAGEURS

La Région a rejeté, du fait d'un désaccord politique interne à la majorité, l'expérimentation de la mise en concurrence du trafic voyageur. Pour autant, celle-ci doit, légalement, être effective en 2025 et le temps est compté. Les décisions sur la nature du cahier des charges, sur l'appel d'offre, le nombre de lots...doivent rapidement être prises. De nombreux opérateurs peuvent concourir (Transdev, Trenitalia, Deutsche Bahn, CFF...).

La question de la possibilité donnée aux AOM de transport ferroviaire que sont les Régions de prendre la gestion des « lignes d'intérêt local ou Régional à faible trafic » se pose (art 172 de la loi LOM). Les Régions Grand Est, Haut de France s'y sont engagées. A ce stade, la Bourgogne-Franche-Comté ne s'est pas encore positionnée. Une telle décision n'est concevable qu'à la condition préalable d'assurer une concertation et se fixer rapidement des objectifs clairs de gestion et de développement.

ACTION

MENER RAPIDEMENT UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET UNE CONCERTATION SUR LE DEVENIR DES PETITES LIGNES FERROVIAIRES ET L'ÉVENTUELLE PRISE DE COMPÉTENCE DU CONSEIL RÉGIONAL.

L'ACCESSIBILITÉ

Un premier plan d'accessibilité des gares principales doit s'achever en 2025. La question d'un second schéma d'accessibilité pour les gares intermédiaires peut se poser.

ACTION

PROCÉDER À L'ÉTUDE D'UN SECOND PLAN D'ACCESSIBILITÉ DES GARES SECONDAIRES.

LE FRET

L'infrastructure ne doit pas précéder le besoin. Les gares-bois, mises en œuvre à grand frais au début des années 2000 en ont été un parfait contre-exemple. La Région doit se placer à l'écoute du marché et rester réactive sur ses besoins en la matière.

L'INNOVATION

La recherche et l'innovation ne sont pas étrangers au transport ferroviaire. Le Cluster de Montchanin en est l'exemple. Il est seul de ce type en France et doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

LA JEUNESSE

Les jeunes sont durement frappés par la crise économique accentuée par le contexte sanitaire. Un jeune sur 5 est en situation de précarité et 1 million d'entre eux, en France, n'ont pas d'emploi et ne suivent aucun cursus de formation entre 16 et 25 ans. Cet état de fait n'est pas tolérable. Le Plan « 1 jeune, 1 solution » engagé par l'état dans le cadre du plan de relance, permet de faciliter grandement l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle par la compensation de charges (4.000 € pour un recrutement) ou l'aide exceptionnelle de 5.000 € pour le recrutement d'un apprenti, ...).

Il vise aussi à mieux les orienter vers les métiers d'avenir (100.000 nouvelles formations qualifiantes pour des jeunes sans qualification ou en échec à l'université, parcours personnalisés pour les décrocheurs...) et améliorer l'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi (parcours emploi compétences, contrats d'initiative emploi...).

L'apprentissage, qui connaît, enfin, un développement dans notre pays, et l'aide à l'embauche des jeunes, sont des éléments déterminants de toute politique économique et de solidarité.

ACTION

LA RÉGION, AU CŒUR DE SES COMPÉTENCES, DOIT ASSURER LA PROMOTION DE CES DISPOSITIFS ET LES SOUTENIR DANS LA DURÉE. CEUX-CI AURONT, PAR AILLEURS, VOCATION À S'INTÉGRER DANS SA STRATÉGIE « TERRITOIRES D'ENTREPRISES ».

La précarité étudiante, les difficultés d'accès à l'emploi pour bon nombre de jeunes, accentuent les inégalités de destin. Il n'est pas concevable qu'un jeune, qui a un projet professionnel ou d'étude, qui veut s'engager dans la vie, soit obligé d'y renoncer pour des seules raisons financières. La Région a une obligation d'émancipation à l'égard de sa jeunesse. Elle doit les aider à ne pas « baisser les bras ». Pour ce faire, elle peut créer un « capital jeune » permettant à chaque jeune de moins de 26 ans d'obtenir, auprès du réseau bancaire, la mise en place (par l'état avec l'appui de la CDC), d'un prêt à taux 0, jusqu'à 10.000 €, garanti par la Région et remboursable sur une très longue durée (30 ans ou à partir du moment où les moyens de subsistance du jeune deviennent suffisants : 1.800 € nets / mois). Ce capital doit être accordé, quelle que soit l'origine sociale et sans condition de d'usage.

ACTION

METTRE EN PLACE LE « CAPITAL JEUNE » POUR PERMETTRE À CHAQUE JEUNE DE MOINS DE 26 ANS D'OBTENIR UN PRÊT DE 10.000 € À TAUX 0, GARANTI PAR LA RÉGION ET REMBOURSABLE SUR UNE LONGUE PÉRIODE OU LORSQUE LES MOYENS FINANCIERS DU JEUNE LUI PERMETTRONT DE LE FAIRE.

Le « Service National Universel » concerne les jeunes de 15 à 18 ans et comporte un séjour de cohésion, suivi d'une mission d'intérêt général. Elles peuvent être prolongées par une période d'engagement d'au moins 3 mois. Ce SNU porte des valeurs d'engagement, de responsabilité et de solidarité qui sont au cœur de notre projet politique.

ACTION

LE PROJET CONSISTE À FIXER UN OBJECTIF QUANTITATIF SELON LEQUEL 100 % DES JEUNES DOIVENT POUVOIR EFFECTUER LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL. IL S'ACCOMPAGNE D'UNE VISION PLUS QUALITATIVE POUR MIEUX ENCADRER LES JEUNES DANS LEUR MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LES INCITER À LA POURSUIVRE PAR LA PÉRIODE D'ENGAGEMENT.

Une partie de notre jeunesse est en grande difficulté sociale. Nous avons une obligation collective à son égard, qui, au-delà des dispositifs Régionaux de formation et d'accompagnement économique, doit se traduire par une aide exceptionnelle et provisoire, le temps d'une solution pérenne. Elle peut prendre, dans un premier temps, la forme d'une expérimentation. Le RSA, exclusivement ouvert aux plus de 25 ans, n'est pas adapté à ces cas de figure.

ACTION

EXPÉRIMENTER LE VERSEMENT D'UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL DE 500 € PAR MOIS PENDANT QUELQUES MOIS, AUX JEUNES DE 18 À 25 ANS, QUI SE TROUVENT EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ.

La culture est un élément déterminant de cohésion sociale et d'épanouissement personnel. Aucun jeune ne doit en être écarté pour des raisons financières. Le Pass-culture est, à cet égard, un outil plus qu'utile qui n'atteint pas encore son objectif (8 400 utilisateurs en octobre 2020) et doit être renforcé par un doublement de son montant.

ACTION

CRÉATION D'UN PASS-CULTURE PLUS AU MONTANT DOUBLÉ.

La discrimination sociale pour les jeunes lycéennes peut aussi se retrouver dans les difficultés d'achat des protections hygiéniques. Il convient d'y remédier en les mettant gratuitement à leur disposition dans les établissements de la Région.

ACTION

PROTECTION HYGIÉNIQUE GRATUITE DANS LES LYCÉES.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La grande Région Bourgogne Franche-Comté, née de la loi de 2015, est très jeune. C'est sans doute la raison pour laquelle son identité, le sentiment d'appartenance de ses habitants, reste en partie à créer. Nous avons l'obligation d'affirmer notre communauté de destin à travers une démarche de progrès, fédératrice et structurante à l'échelle Régionale.

Elle doit, pour réussir, dépasser les logiques de compétition, encourager les alliances entre les territoires et les acteurs publics. L'opposition traditionnelle entre Dijon et Besançon doit être dépassée au profit d'une synergie effective dans tous les domaines de développement, d'innovation, d'éducation, de culture...

Ce rayonnement doit, par capillarité, être pensé au profit des zones rurales adjacentes qui tireront bénéfice des besoins de la ville (approvisionnement, cadre de vie, emploi et mobilités...).

Nous concluons un Pacte Régional de Territoire pour sceller nos objectifs d'équilibre.

La stratégie d'aménagement du territoire est, à travers les multiples plans dont elle à la charge, ainsi que par l'élaboration du contrat de plan état / Région, une des principales compétences de la Région. Elle devra, évidemment, poursuivre son action en la matière, tendue sur les objectifs de dynamique économique et sociale, d'innovation mais aussi d'équilibrage des territoires et de solidarité. Mais son rôle consiste aussi à accompagner les dispositifs nationaux tels que les « petites villes de demain », les opérations « cœur de ville », les quartiers de politique de la ville.

ACTION

IL Y AURA LIEU, PAR AILLEURS, DE RELANCER UNE POLITIQUE QUI A FAIT SES PREUVES ET QUI MÉRITE UNE REPRISE PERMANENTE, CELLE DES CŒURS DE VILLAGE.

Les intercommunalités, issues du mouvement de concentration des années 2000, sont devenues des établissements matures dotés de compétences de plus en plus transversales et efficaces. Cette situation, sans aucunement remettre en cause la place des communes et de leurs élus, en font un interlocuteur privilégié de la Région. C'est ce couple qui sera le plus sûr facteur de cohésion et de développement des territoires.

Il suppose une vision commune, traduite dans un contrat de développement entre l'EPCI et la Région ainsi que tout autre partenaire public ou privé concerné.

ACTION

ÉLABORER DES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENTS TERRITORIAUX AVEC LES EPCI DE LA RÉGION QUI S'ENGAGENT DANS UN PROCESSUS DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT, DE VALORISATION ET DE CONFIANCE.

La Région est insuffisamment présente et identifiée sur le territoire. L'accès à ses services à la population doit être impérativement facilité et fluidifié. Cette exigence passe par la création d'annexes départementales du Conseil Régional, par sa présence effective dans les maisons « France services » et par une amélioration sensible des services publics Régionaux en ligne.

ACTION

AUCUN HABITANT À PLUS D'1 HEURE D'UN LIEU RELEVANT DU CONSEIL RÉGIONAL.

LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Il doit s'accompagner d'un développement correspondant de la filière de formation que la Région mettra en place. Dans le même ordre d'idée, un soutien aux professionnels (commerçants, artisans notamment) doit être envisagé. Mais la question centrale est celle des usages, celle qui marque fortement les fractures territoriales et générationnelles. Elle est d'autant plus prégnante que de plus en plus d'organismes publics ou privés, ne se bornent plus à informer les usagers par ce canal, mais l'utilisent pour l'ouverture de droits.

ACTION

DÉVELOPPER UNE CULTURE DES USAGES ET FAVORISER TOUTE STRUCTURE PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LES USAGERS DANS CETTE MUTATION.

Bien évidemment, les technologies de communication, telles que la 5G devront faire l'objet d'un soutien Régional.

ACTION

VEILLER AU DÉPLOIEMENT ÉQUITABLE ET RAISONNÉ DE LA 5G AU PROFIT DES SITES D'INTÉRÊT RÉGIONAUX (INDUSTRIELS, AGRICOLES, TERTIAIRES ET DE SANTÉ OU DE SÉCURITÉ...)

La cohésion numérique des territoires passe par **un appui d'ingénierie et financier aux communes et intercommunalité** pour l'accélération du très haut débit et de la couverture téléphonique.

ACTION

ASSURER UN SUPPORT D'INGÉNIERIE ET FINANCIER AUX COMMUNES ET EPCI POUR PERMETTRE L'ACCÉLÉRATION DU TRÈS HAUT DÉBIT ET LA COUVERTURE TÉLÉPHONIQUE.

L'HABITAT

La compétence de la Région est limitée à la lutte contre la précarité énergétique et peut s'entendre dans une politique d'appui en matière d'aménagement du territoire.

Cette stratégie peut se trouver améliorée par la création d'un « service public de l'efficacité énergétique » dont le rôle sera de conseiller les particuliers sur les travaux nécessaires et les aides disponibles mais aussi d'accorder des préfinancements des montants subventionnés de travaux (soutien au secteur artisanal).

ACTION

CRÉER UN « SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE » DE CONSEIL AUX PARTICULIERS ET DE PRÉFINANCEMENT DES MONTANTS SUBVENTIONNÉS DE TRAVAUX.

La revitalisation des petites villes et les Bourgs centre est un enjeu important de nos territoires. Un partenariat fort avec l'établissement public foncier Régional doit soutenir l'accession à la propriété ou la location de logements de qualité pour les jeunes ménages.

SANTÉ, ACCÈS AUX SOINS

Seule une approche construite depuis les territoires permettra aux Français de conserver ou retrouver confiance dans l'avenir de leur système de santé. Nous devons, pour ce faire, soutenir la médecine de proximité sur tout le territoire grâce aux équipes de soins primaires.

Il nous faudra aussi poursuivre le déploiement de communautés professionnelles territoriales de santé (organisation, par les professionnels de santé de toutes spécialités et quelque soit leur mode d'exercice public ou privé, autour d'objectifs partagés).

L'éloignement des centres de santé, propre à la zone rurale, ne doit plus être un facteur discriminant d'accès à des soins de qualité. La télémédecine réduit une part substantielle de cet éloignement, améliore la qualité des diagnostics et donc des soins, accélère la prise en charge des patients de façon complémentaire.



ACTION

LA RÉGION, S'APPUYANT SUR LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT, À TERME, DE LA 5G, APPORTERA TOUT SON CONCOURS AUX ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES DE TÉLÉ MÉDECINE ET DE TÉLÉ EXPERTISE.

Dans le même esprit, les maisons de santé, accueillant de nombreux praticiens de spécialités différentes, se sont multipliées ces dernières années. Pour autant certaines zones, dont les capacités d'ingénierie ou financières sont plus fragiles en sont encore insuffisamment dotées. La Région doit faire jouer la solidarité en leur faveur et s'inscrire dans la continuité du Ségur de la Santé.

DÉVELOPPER LES INTERNATS RURAUX

La réforme des études de médecine a modifié le dogme selon lequel les internes ne se forment qu'à l'hôpital. Ils doivent maintenant effectuer un stage auprès d'un médecin généraliste ainsi qu'en ambulatoire.

Mais les terrains de stage sont souvent éloignés du lieu de vie de l'étudiant qui doit trouver, par lui-même, un logement, le confrontant à des problématiques logistiques et financières non négligeables.

ACTION

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LA RÉGION ENTEND DÉCLENCHER ET ACCOMPAGNER, EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES, LES ASSOCIATIONS DE MÉDECINS, L'UNIVERSITÉ ET LES CENTRES HOSPITALIERS...DES « INTERNATS RURAUX ».

Il s'agit d'appartements partagés ou maisons communes, capables d'accueillir pour des périodes de stages, les internes en médecine mais aussi l'ensemble des futurs professionnels de santé (soins infirmiers, pharmaciens, kiné...). Ces structures, par la facilité qu'elles procurent dans une phase de formation, peuvent être aussi, dans un temps plus long, de nature à déterminer les stagiaires à s'installer professionnellement sur le territoire.

SÉCURITÉ

L'obligation d'aider à l'amélioration de la sécurité pèse sur la Région, même s'il s'agit d'une compétence régaliennne qui lui échappe. Elle aura à cœur de l'appliquer dans les enceintes dont elle a la responsabilité, comme les Lycées ou les transports ferroviaires.

ACTION

RECRUTER, À CHAQUE FOIS QUE NÉCESSAIRE, DES MÉDIATEURS ET AMÉLIORER LA SURVEILLANCE PAR VIDÉO PROTECTION AUX ABORDS DES LYCÉES. AMÉLIORER LE « PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ » DANS LES ÉTABLISSEMENTS, NOTAMMENT PAR L'INSTALLATION GÉNÉRALISÉE DE SONNERIES EN CAS D'ACCIDENTS MAJEURS.

La sécurité dans les trains ou les gares est une préoccupation constante.

ACTION

SI LA RÉGION NE DOIT PAS SE SUBSTITUER AUX AGENTS DE SÉCURITÉ DE LA SNCF, ELLE PEUT ENVISAGER, EN LIEN AVEC LES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE NATIONALE, DE FACILITER LA CRÉATION DE BRIGADES DE RÉSERVISTES POUR PATROUILLER DANS LES GARES.

La Lutte contre les violences faites aux femmes est une grande cause nationale dans laquelle la Région doit jouer un rôle.

ACTION

LE CONSEIL RÉGIONAL DOIT SOUTENIR DES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS (EN LANÇANT DES APPELS À PROJETS À DESTINATION DES ASSOCIATIONS) ET FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « TÉLÉPHONE GRAVE DANGER ».

La Cyber sécurité est devenue un enjeu majeur de la puissance publique et un risque constant pour la continuité du service public.

ACTION

LA RÉGION EST LÉGITIME À COORDONNER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE SON TERRITOIRE POUR AMÉLIORER LA CYBER SÉCURITÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SERVICES, EN LIEN AVEC LES STRUCTURES NATIONALES SPÉCIALISÉES (ANSSI, DGSI...).

Les polices municipales prennent un essor significatif dans le contexte de sécurité nationale que nous connaissons et dans un cadre renouvelé de « continuum de sécurité ». Si peu de communes envisagent de se doter de telles polices, en particulier en zone rurale, il en va autrement des polices intercommunales autorisées par la loi. Elles peuvent agir dans un cadre général ou plus spécifique tel que celui des transports lorsque la collectivité a accepté de prendre la compétence d'autorité organisatrice de mobilité.

ACTION

LA RÉGION SE DOIT DE FAVORISER ET D'ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE POLICES INTERCOMMUNALES ET D'ADAPTER SON OFFRE DE FORMATION À CES NOUVEAUX MÉTIERS.

LA CULTURE ET LE SPORT

L'approche culturelle peut prendre de multiples aspects, du patrimoine aux musées, en passant par les spectacles vivants ou la production littéraire et cinématographique.

La Région a un rôle jouer dans chacun d'eux, au moins pour en soutenir la richesse. Elle poursuivra résolument son action en la matière tout en la concentrant sur la valorisation patrimoniale, de ses sites remarquables ainsi que sur la production musicale et théâtrale de qualité.

La santé étant un enjeu de premier ordre, la Région aura à cœur de soutenir le développement du sport-santé.

Elle favorisera par ailleurs le sport scolaire en instaurant la semaine du sport dans l'ensemble des établissements dont elle a la charge.



#REGIONBOURGOGNEFRANCHECOMTE

DENISTHURIOT2021

LA RÉGION PARTOUT

ET POUR TOUS

ÉLECTIONS RÉGIONALES
20 & 27
JUIN 2021

#REGIONBOURGOGNEFRANCHECOMTE

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

www.denisthuriotbfc2021.fr

QR code

Twitter, Facebook, Instagram icons